



## Rapport du Conseil communal

**relatif à une demande de crédit pour la création de L'Annexe,  
structure parascolaire de 40 places**

(du 11 août 2021)

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport soumet à votre Autorité une demande de crédit pour la création de 40 nouvelles places d'accueil parascolaire dès la rentrée des vacances d'automne 2021, afin de soulager la demande très importante d'accueil extrafamilial dans le secteur Nord, à proximité du collège Numa-Droz, pour les familles répondant aux critères fixés par la loi cantonale sur l'accueil des enfants (degrés scolaires 1 à 8).

Cette demande s'inscrit dans la planification de développement ciblé mentionnée dans le rapport d'information concernant l'accueil extrafamilial, dont votre Autorité a pris acte lors de sa séance du 19 janvier 2021. En effet, elle prévoit de poursuivre la stratégie d'optimisation des structures existantes (axe 2, p. 12) et d'adaptation de l'offre sur les plages horaires où les besoins sont avérés (axe 3, pp. 12-13).

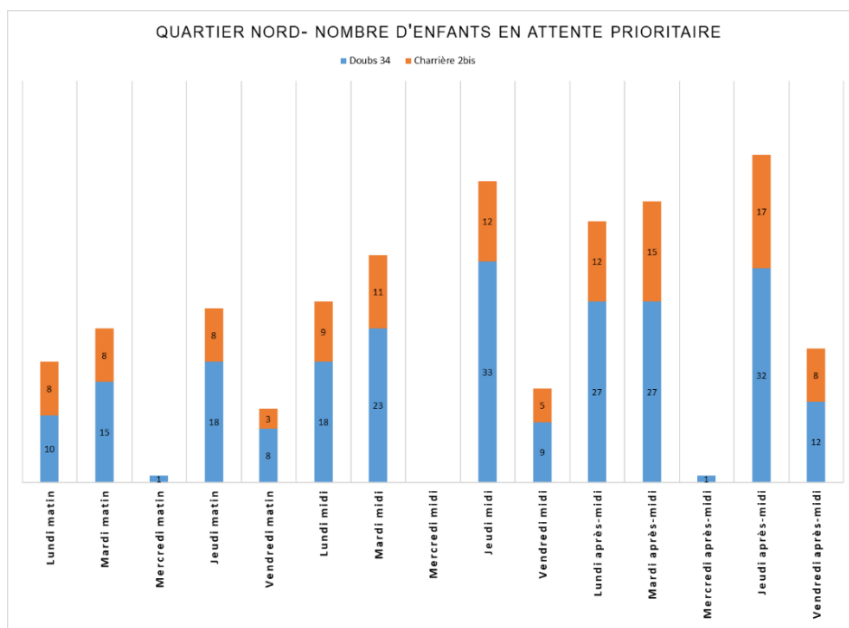
Cette extension de l'offre d'accueil dans le secteur concerné permettrait de répondre aux besoins effectifs des familles en matière de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, et constituerait une réponse rapide afin de soulager la demande et renforcer l'attractivité résidentielle de notre Ville.

### Contexte

Les inscriptions pour la rentrée 2021-2022, reçues au Service de la jeunesse jusqu'au 31 janvier 2021, ont montré que la Ville fait face à une demande importante de places en parascolaire dans deux quartiers de la ville, aux

secteurs Nord (structures à proximité du collège Numa-Droz) et Sud (structures à proximité des collèges des Foulets et des Gentianes). Il s'agit ici d'inscriptions répondant aux critères fixés par la loi cantonale sur l'accueil des enfants (LAE), que nous avons dû placer en attente prioritaire faute de disponibilités. Pour soulager dans un premier temps la demande, le Conseil communal a décidé, comme objet de sa compétence, d'augmenter les capacités d'accueil de la Table de midi de Serre 12 (+6 places – cycle 2) et de saisir l'opportunité offerte par le transfert de la structure de Fantaisie 2 à Crêtets 91 pour augmenter les places d'accueil (+5 places, cycle 1).

Cela étant, la demande à proximité du collège Numa-Droz demeure extrêmement forte, même si elle varie selon le jour et la plage horaire, comme l'illustre le graphique ci-dessous.



Seules les attentes prioritaires, sur la base des inscriptions dont le délai échéait au 31 janvier 2021, ont été prises en compte. Sont considérées comme prioritaires les demandes visant à concilier vie professionnelle et vie familiale, en suivant l'ordre de priorité fixé par la directive n° 13 du Service

cantonal de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) pour l'enfant "dont le parent pour les familles monoparentales ou les deux parents ayant la garde exercent une activité professionnelle" (priorité 1), "dont la fratrie fréquente déjà la structure d'accueil extrafamilial" (priorité 2), et "pour lequel l'accueil a été demandé par écrit par un professionnel du domaine social, éducatif ou médical" (priorité 3).

À l'examen de ce graphique, on constate des disparités importantes en termes de besoins d'accueil, avec une demande qui se concentre sur certains jours (pratiquement aucune demande le mercredi) et certains moments de la journée.

### **Création de L'Annexe**

Pour pouvoir y répondre, nous avons imaginé mettre en place "L'Annexe", un système modulaire lié à la structure existante de Doubs 34, qui permettrait de concentrer les ressources sur les périodes où l'accueil s'avère nécessaire, et en utilisant au mieux les ressources en personnel puisque cette annexe se trouverait à proximité de la structure de Doubs 34.

En effet, après plusieurs recherches infructueuses (notamment l'utilisation de salles supplémentaires directement dans le bâtiment de Doubs 34), il s'avère que les salles attenantes à l'église du Sacré-Cœur (Doubs 47) pourraient être mises à disposition pour cet accueil. La capacité de ces salles (plus de 230 m<sup>2</sup>) – qui ne nécessitent pas de travaux de mise en conformité – permettrait d'accueillir jusqu'à 40 enfants sur les moments très demandés, et de réduire l'accueil lors des créneaux moins sollicités. Les contacts avec le Conseil de la paroisse du Sacré-Cœur, qui administre la salle, sont positifs puisqu'il accepte de louer au secteur parascolaire les espaces nécessaires. Les locaux ne sont pas dans le corps de l'église et répondent à la possibilité de réaliser un accueil entièrement laïc. La proximité de la structure parascolaire de Doubs 34 permet une utilisation commune du grand jardin situé devant la structure. L'Annexe serait sous la supervision de l'éducatrice responsable de Doubs 34, avec une augmentation de son taux d'activité limitée à 0.1 EPT. Les éducateurs et éducatrices seraient actifs-ves sur les deux sites, situation bénéfique aussi bien pour les enfants qui connaîtraient de la sorte l'ensemble des membres de l'équipe éducative lors des activités communes que pour la planification des ressources supplémentaires en personnel : l'engagement de quatre éducateurs-trices pour un total de 2.9 EPT nous permettrait en effet de répondre aux critères d'encadrement

définis dans la LAE et de répondre aux critères de qualité de l'accueil poursuivis dans nos structures communales.

Le coût annuel net, calculé sur la base des besoins effectifs, est de **CHF 159'000.-**. L'ouverture est prévue sur 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi), les matins de 6-8h (pas d'accueil continu en matinée), les midis et l'après-midi (11h30-18h00). A noter qu'un montant unique de CHF 5'000.- serait nécessaire pour l'installation de L'Annexe (montant pour couvrir l'achat de vaisselle, armoires, etc.).

<b>L'Annexe</b>					
<i>Calculs sur un taux d'occupation à 90% sur 156 jours</i>				<b>40 places</b>	
<b>Postes</b>	<b>Coût unitaire</b>		<b>nb unités</b>	<b>Coût total</b>	
<b>Dépenses</b>				<b>CHF 552'460</b>	
<b>Charges de personnel</b> <i>(2.9 EPT éducatrices, 01.EPT éducatrice responsable 0.2 EPT conciergerie), y compris charges sociales</i>					CHF 297'352
<b>Frais de fonctionnement</b>					
Repas enfants	CHF	9.00	5616	CHF	50'544
Repas éducateurs	CHF	9.00	624	CHF	5'616
Autres frais	CHF	100.00	40	CHF	4'000
Loyer	CHF	1'700.00	12	CHF	20'400
<b>Part communale</b>	CHF	31.08	5616	CHF	174'548
<b>Recettes</b>				<b>CHF 393'649</b>	
Participation parentale selon capacités contributives	CHF	23.86	5616	CHF	134'023
Participation communale selon capacités contributives	CHF	31.08	5616	CHF	174'548
Subventions canton	CHF	14.85	5616	CHF	83'398
Participation aux frais de repas	CHF	140.00	12	CHF	1'680
<b>Total (dépenses - recettes)</b>				<b>CHF 158'811</b>	

Pour rappel, le prix net de la journée est financé par les parents conformément à leur capacité contributive, la commune prenant à sa charge la différence jusqu'à concurrence du prix journée pour les enfants dont les représentants légaux sont domiciliés à La Chaux-de-Fonds. Concrètement, cela signifie que la part communale est comptabilisée comme dépense ("Part communale") puis comme recette ("Participation communale selon capacité contributive").

## **Planification**

Nous avons la ferme volonté, en cas d'accord de votre Autorité, que l'ouverture de L'Annexe se fasse à la rentrée des vacances d'automne 2021. Des démarches préliminaires sont en cours auprès de l'Office cantonal des structures d'accueil extrafamilial et des institutions d'éducation spécialisée, en particulier en ce qui concerne l'obtention des autorisations cantonales et l'assurance d'un financement correspondant. Il est important de souligner que le Canton est récemment entré en matière pour le subventionnement des 11 places supplémentaires de Crêtets 91 et Serre 12, au motif que les besoins d'accueil identifiés sont avérés, ce qui laisse bon espoir d'un subventionnement cantonal en cas d'acceptation de la création de ces 40 places supplémentaires.

Même si cette ouverture à l'automne est plus tardive que la rentrée scolaire, elle permettrait tout de même de soulager rapidement les familles cherchant une place pour leur enfant avec un horizon d'attente relativement proche, et une réponse rapide aux besoins identifiés pour ces familles. Le coût net pour cette année 2021 s'élèverait à environ CHF 40'000.-, auquel s'ajoutent les CHF 5'000.- d'installation, soit un total de CHF 45'000.-. Nous intégrerions ensuite le montant annuel au budget 2022.

## **Aide financière pour l'ouverture de nouvelles places**

Le programme d'impulsion du Canton, dans le cadre de la LAE, est arrivé à son terme à la fin de l'année 2020. Nous n'avons donc aucune garantie de pouvoir bénéficier d'un soutien cantonal pour la création de nouvelles places. Toutefois, les subventions versées pour chaque place d'accueil sont considérées comme des aides financières au sens de l'art. 23 al. 1 et 3 de la LAE et correspondent, selon nos estimations à un montant annuel d'environ CHF 83'000.- comme nous l'avons indiqué dans le tableau ci-dessus. Nous demanderons également à l'Office fédéral des assurances

sociales une aide du programme d'impulsion dans le cadre de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial des enfants, qui soutient la création de nouvelles places d'accueil pendant trois ans. Selon l'horaire d'ouverture et en cas d'accord de l'OFAS, nous pourrions prétendre à CHF 70'000.- les deux premières années, puis environ la moitié de cette somme la troisième année.

### **Conformité au programme de législature**

Le présent rapport s'inscrit directement dans le programme de législature 2020-2024, notamment en regard des aspects liés au soutien à l'économie et à son développement, à la volonté de renforcer l'attractivité de notre Ville et la domiciliation, et finalement à l'accompagnement des familles dans la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.

### **Conséquences sur les finances**

En 2021, la création de ces 40 nouvelles places d'accueil parascolaire représentera une augmentation des dépenses de CHF 143'000.- pour un coût net estimé à CHF 45'000.-. Dès 2022, les dépenses sont estimées à CHF 552'000.- pour un coût net de CHF 159'000.-. Ce coût net pourrait être inférieur pour les 36 premiers mois de fonctionnement en cas d'octroi par l'OFAS du subventionnement sollicité.

### **Conséquences sur les ressources humaines**

La création de ces nouvelles places d'accueil implique, conformément à la législation cantonale en matière d'encadrement, une augmentation de 3 EPT pour le personnel éducatif, auxquels s'ajoutent 0.2 EPT de charge de conciergerie.

### **Collaboration intercommunale**

-

### **Éléments relatifs au développement durable**

Les aspects économiques et sociaux de l'accueil extrafamilial (égalité des chances, conciliation entre vie privée et vie professionnelle, accès des enfants à une offre de qualité en matière d'accueil et d'éducation) correspondent notamment à la cible 4.2 des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le Conseil communal est convaincu qu'une telle offre, avec la création de places subventionnées, contribue au rayonnement de notre Ville et à son attractivité résidentielle.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Bregnard

Le chancelier

Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

**Article premier.-** Un crédit budgétaire d'exploitation de CHF 552'000.- est accordé pour la création de L'Annexe, structure parascolaire d'une capacité de 40 nouvelles places. Les recettes, liées au financement desdites places, sont estimées à CHF 393'000.-, portant le coût net à CHF 159'000.-.

**Article 2.-** Un crédit budgétaire de CHF 143'000.- est octroyé pour une ouverture de la structure L'Annexe dès octobre 2021.

**Article 3.-** L'enveloppe globale de postes est augmentée de 3.2 équivalent plein-temps pour 2021.

**Article 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 30 août 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	Le secrétaire
Alexandre Houlmann	Vincent Pittet